Séance du Conseil Municipal du 21 OCTOBRE 2026

La séance est ouverte à 19h00 sous la Présidence de Didier PINET, Maire,
Le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2026 est arrêté et approuvé à l'unanimité.

1) RCVCB – ACTION 2026 – PLATEAU LUDIQUE ET SPORTIF – AJUSTEMENT DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DELIBERATION 2026-1F

Au vu des derniers devis, le coût du projet est établi de la façon suivante :

- Aménagement d'un plateau ludique et sportif : 121 114.69 € HT
  Détaillé ainsi qu'il suit :
  - Désamiantage bâtiment ancien accueil : 20 590.00 € ht
  - Démolition bâtiment ancien accueil : 28 541.55 € ht
  - Plateforme terrain sportif : 10 395.00 € ht
  - Plateau multisport : 22 557.50 € ht
  - Agrès ludiques : 36 300.64 € ht
  - Options pare ballon, filet volley porte latérale 2 730.00 € ht

Au vu des taux accordés pour les aides de l'État, de l'ANS et de Moulins Communauté, il propose que le plan de financement prévisionnel soit ajusté de la façon suivante :

Conseil Départemental	42 390 € (35 %)	
ANS (plateau ludique et sportif)	16 900 € (13.95 % du coût total)	(23.48 % accordé pour le plateau et les agrès)
DETR	28 570 € (23.59 %)	
Fonds de concours 2026 :	6 880 € (5.68 %)	
Fonds propres :	26 374.69 € (21.78 %)	

Les schémas de présentation du futur plateau ludique sont donnés à chacun.

2) RCVCB – ACTION 2026 – AMENAGEMENT PLACE DE LA MAIRIE – PLAN DE FINANCEMENT PREVISONNEL

DELIBERATION 2026-2F

Monsieur le Maire rappelle les investissements prévus au budget 2026 faisant partis de la dernière phase du RCVCB, signé avec le Département de l'Allier,

Au vu de l'analyse des offres reçues, le coût du projet est composé de la façon suivante :

- Aménagement de la Place de la Mairie : 103 990.45 € HT
  - Démolition garage : 10 447.50 € ht
  - Plan topographique : 1 200.00 € ht
  - Maitrise d'Œuvre : 11 820.00 € ht
  - Publication Appel d'Offres : 520.00 € ht
  - Lot 1 – Terrassement, voirie, traitement des sols : 50 660.00 € ht
  - Lot 2 – Mobiliers et espaces verts : 21 340.95 € ht
  - PSE 1, 2, 3 et 4 retenues pour le lot 1 : 1 000.00 € ht
  - PSE 1, 2 et 3 retenues pour le lot 2 : 7 002.00 € ht

Monsieur le Maire informe que pour l'aménagement de la place de la Mairie des aides financières pourraient être demandées auprès de :

Conseil Départemental	31 197 € (30 % inscrit au RCVCB)
Conseil Régional (Bonus Ruralité)	25 608 € (30% sur 85 363 €)
Fonds de concours 2026 :	20 798 € (20 %)
Fonds propres :	26 387.45 € (25 % du coût total)

Au vu de l'analyse des offres, les entreprises COLAS FRANCE et TREYVE PAYSAGE sont retenues respectivement pour les lots 1 et 2.

Le plan du projet d'aménagement de la place est exposé à chacun ainsi que le plan de l'éclairage public qui en découlera.

3) DEMANDE SOLIDARITE DEPARTEMENTALE 2026

DELIBERATION 2026-3F

Monsieur le Maire rappelle les investissements votés au budget 2026 pour lesquels une aide financière au titre de la Solidarité 2026 pourrait être accordée par le Conseil départemental de l'Allier.
Ces investissements sont les suivants :

- Installation de stores dans la classe primaire : 1 295.20 € HT
- Sanitaires et douche logement communal : 4 950.25 € HT
- Nettoyage toiture bâtiment technique : 3 705.00 € HT

Le plan de financement s'établit alors ainsi qu'il suit :

	Investissements 2026
Devis en HT	9 950.45 €
Conseil Départemental - dispositif solidarité 2026	4 975.22 € (50%)
Financement Commune	4 975.23 € (50%)

La demande d'autorisation de démarrer les travaux a été faite et acceptée par la Conseil Départemental le 17 juin 2026. Une partie des travaux est réalisée, ne reste que le nettoyage de la toiture du bâtiment technique qui devrait se faire fin d'année.

4) REFECTION MONUMENT AUX MORTS

DELIBERATION 2026-4F

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un devis a été demandé pour la réfection du monument aux morts comprenant le nettoyage et le rechampissage des lettres à la feuille d'or.
Le plan de financement s'établirait alors ainsi qu'il suit :

	Travaux Monument aux Morts
Devis en HT	2 100 €
Conseil Départemental - dispositif 2027	420 € (20%)
Anciens combattants ONaCVG	420 € (20%)
Moulins Communauté – Fonds pour la restauration du patrimoine	420 € (20%)
Financement Commune	840 € (40%)

5) DECISION MODIFICATIVE N°3

DELIBERATION 2026-5F

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il vient de décider d'effectuer des travaux de réfection du Monument aux Morts.
La répartition du Fonds de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux en 2026 prévu pour 9 000 € au budget a été supérieur à l'estimation, soit de 11 993.11 €, et permet de modifier le budget 2026.
Il propose la décision modificative ci-après :

Dépenses	Recettes
Investissement **Programme 26001** **art 2131 : + 2 100 €** **Fonctionnement** **023 : 2 100 €**	**Fonctionnement** Article 73123 **+ 2 100 €** **Investissement** **021 : 2 100 €**

6) RAPPORTS ANNEULS 2025 – SIVOM NORD ALLIER

DELIBERATION 2026-6F

Monsieur le Maire a transmis à l'assemblée les rapports annuels 2025 sur le prix et la qualité des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement du SIVOM Nord Allier, adoptés lors de l'assemblée générale du 30 septembre 2026.

7) CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF – VACANCES DE TOUSSAINT

Au vu des effectifs d'enfants inscrits il n'est pas nécessaire de prévoir d'animateur ou stagiaire BAFA en renfort au personnel d'encadrement pour ces vacances de Toussaint 2026.

QUESTIONS DIVERSES

- **Bulletin municipal**

Les prochaines réunions auront lieu le 29 octobre et 5 novembre 2026 à 18h30.
Le projet sera déposé à l'imprimeur au 15 novembre.

- **Recensement des besoins et investissement pour 2027**

Monsieur le Maire fait part de la présentation de Blandine BERSAC pour avoir une réflexion sur la rénovation du lavoir pour en faire un îlot de fraicheur agréable.

Jérôme Protat et Jérôme Michoux doivent faire le tour des chemins, fossés.... Des devis seront demandés et les urgences seront priorisées.

Un contact sera pris pour contractualiser la prestation de broyage des haies.

Monsieur Protat signale que les cuves à fioul ont été déplacées dans le terrain à l'arrière de la Maternelle. Il doit se renseigner pour les faire vider et débarrasser.

- **Lignes Directrices de Gestion (LDG)**

Monsieur le Maire explique que le document des LDG constitue un document obligatoire qui fixe les orientations générales en matière de ressources humaines, notamment concernant la stratégie pluriannuelle de pilotage des effectifs, des emplois et compétences, ainsi que les orientations relatives à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels.
Elles seront revues pour 6 ans en 2027. Avis du CST du 3 décembre 2026 (saisine à faire avant le 10/11).

- **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Suite à la réunion organisée par le SDIS le 12 octobre dernier à laquelle Madame Françoise LOISEAU a participé, et dans le cadre de la démarche de coopération entre Moulins Communauté et le SDIS de l'Allier, de nouvelles formations vont être organisées.
Monsieur le Maire informe qu'un plan intercommunal de sauvegarde est à l'étude. A suivre...

- **Réunion importante à la Préfecture sur le maillage scolaire**

Madame Karine GAILLOT a assisté le 8 octobre 2026 à la réunion sur le maillage territorial et les enjeux d'organisation du service public de l'éducation dans l'Allier. Une nouvelle séquence de travail doit avoir lieu fin novembre 2026.

- **Conseil d'Ecole du 16 octobre**

Monsieur Nicolas GAILLOT a assisté au conseil d'école du 1er trimestre et donne un compte rendu.

- **Communication autour de l'école**

Proposition faite par Madame BERSAC, opportunité à revoir

- **Moulins Communauté**

Monsieur le Maire informe qu'il a pris un arrêté pour refuser le transfert au Président de l'EPCI de ses pouvoirs de police en matière :

- D'assainissement ;
- De collecte des déchets ménagers ;
- D'aire d'accueil des gens du voyage ;
- D'habitat.

- **SDE03**

Une rencontre avec les délégués et élus est organisée le 12 novembre 2026 à 17h à Besson afin de présenter les actions et compétences du SDE.

- **Food Truck**

Information de dernière minute : Le Ptit Farmer s'installera sur la place de la mairie à partir du mardi 27 octobre. L'info sera mise sur IntraMuros